



**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de la Commune d'ESPINS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 021 / 2026 en date du 05 juin 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 19 février 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29 janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BALONNIER Joël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01 septembre 2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Espins, le 10 juillet 2026,
Le Maire,
Françoise HAUGOU

